



INFIRMERIE

Les missions de l'infirmière scolaire sont nombreuses et diverses, au sein du lycée dont elle a la charge :

- Veiller au bien-être des élèves, contribuer à leur réussite et les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective
- Détecter précocement les difficultés susceptibles d'entraver leur scolarité (en particulier lors des Dépistages Infirmiers Approfondis de 2nde)
- Agir en appui de l'équipe éducative pour une meilleure prise en charge des élèves
- Accueillir et accompagner tous les élèves et leur faciliter l'accès aux soins
- Développer une dynamique d'éducation à la santé
- Porter une attention particulière aux élèves en difficulté, suivre les élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé
- Favoriser l'intégration des adolescents atteints d'un handicap
- Aider à l'intégration et à la scolarisation des adolescents atteints de maladies chroniques
- Contribuer à la protection de l'enfance en danger
- Contribuer à la mission d'observation et de veille épidémiologique

L'infirmière scolaire est présente au lycée **tous les jours de la semaine à partir de 8h30 et jusqu'à 17h30, sauf le mercredi 13h15 et le Vendredi 15h**

Accueil à l'infirmierie :

Afin d'optimiser les passages à l'infirmierie, l'accueil se déroulera ainsi : Les élèves souhaitant rencontrer l'infirmière doivent se rendre à l'infirmierie durant **les interours**. Durant les cours, et seulement **en cas d'urgence, l'élève malade** sera accompagné à l'infirmierie sur autorisation écrite du professeur. Dès son arrivée à l'infirmierie, l'élève signale sa présence à l'infirmière en exposant le motif de sa visite. **L'accompagnant retourne immédiatement en classe avec le document du professeur signé par l'infirmière.**

Les dispenses d'EPS et/ou Atelier sont à enregistrer auprès de l'infirmière qui relaiera l'information auprès de l'enseignant concerné et de la vie scolaire,

Nous rappelons qu'un élève doit arriver au lycée le matin, **en bonne santé** et en ayant pris son **petit déjeuner**.

Je vous rappelle également que l'infirmière scolaire est tenue au **secret professionnel** dans les conditions établies par la loi ; ce secret couvre non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'elle a vu, entendu, constaté ou compris. Elle peut, dans ce cadre, recevoir les élèves de façon confidentielle.

Vous pouvez me joindre à l'infirmierie au **05/56/57/42/43**

ou communiquer par courriel : infirmierie.lmb@gmail.com

Je souhaite, à chacun d'entre vous, une excellente année scolaire.

Catherine Tiédrez

Infirmière scolaire Lycée Léonard de Vinci Blanquefort